



## **RESOLUTIONS DE LA 35<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE DE LA FANAF**

\*\*\*\*\*

La Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) s'est réunie en assemblée générale annuelle du 20 au 25 février 2011 à l'hôtel Méridien Président de Dakar autour du thème suivant : « L'assurance africaine face aux changements du futur ».

Les délégués qui se sont réjouis du bon déroulement des travaux et de l'atmosphère qui a prévalu tout au long de leurs séjours à Cotonou, ont adopté les résolutions suivantes :

### **1- Rapport d'Activités**

L'Assemblée Générale a adopté le rapport du Bureau Exécutif sur les activités de la FANAF en 2010. Elle le félicite pour le travail qu'il a accompli durant son mandat et l'exhorte à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'elle lui a assigné.

### **2- Comptes de l'exercice 2010**

L'Assemblée Générale a, après avoir entendu le rapport financier du Bureau Exécutif et celui du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2010, adopté les comptes de l'année 2010 et a donné quitus de sa gestion au Bureau Exécutif et décharge au commissaire aux comptes pour sa mission.

### **3- Budget :**

L'Assemblée Générale a arrêté le budget de l'exercice 2011 en recettes et en dépenses à la somme de cinq cent soixante quatre millions sept cent mille **(564 700 000)** FCFA et a maintenu la cotisation de chaque Société membre à la somme de 1 780 000 FCFA payable au plus tard le 30 mai 2011 sous peine d'application des sanctions prévues dans les Statuts et le Règlement Intérieur de la FANAF.

### **4- Relation FANAF/FIAC :**

L'Assemblée Générale a donné son accord pour la création et la mise en place d'un cadre de concertation entre la FANAF et la FIAC destiné à favoriser les échanges et les discussions entre les membres des deux organisations.

### **5- Sur la Prévention Routière :**

L'Assemblée Générale :

- a-** recommande l'inscription des actions de prévention routière dans les priorités des Associations professionnelles d'Assurances ;
- b-** incite les différents marchés à dynamiser ou à mettre en place des structures de prévention routière
- c-** recommande la mise en place au sein de la FANAF d'un comité de suivi des actions de prévention routière menées par les différents marchés.
- d-** recommande à la FANAF la tenue des états généraux de la prévention routière.
- e-** sollicite le concours et l'appui de l'Etat dans les actions de la prévention routière.

## **6- Sur l'Assurance Agricole :**

L'Assemblée Générale recommande :

- a-** d'organiser les états généraux de l'Assurance agricole en collaboration avec les organisations paysannes.
- b-** de mettre en place un comité technique composé des Directions Nationales des Assurances, des bailleurs de fonds, des Réassureurs, des Institutions de Micro Finance, des Banques pour élaborer les termes de références desdits Etats généraux.
- c-** de prendre des dispositions idoines permettant la mise en place de système d'assurances agricoles dans les pays membres de la CIMA en vue de mieux lancer cette catégorie d'assurance.
- d-** d'obtenir des Pouvoirs Publics des exonérations fiscales sur les activités de l'Assurances agricole.
- e-** de mettre en place de fonds spéciaux avec l'aide des organisations internationales et de l'Etat
- f-** de définir le type de Règlementation le mieux adapté à l'Assurance agricole dans la zone FANAF.
- g-** d'harmoniser les programmes d'Assurance agricole que les partenaires au développement exécutent dans certains pays.

## **7- Sur les Nouvelles Technologies :**

L'Assemblée Générale recommande :

- a-** L'organisation des séminaires de Management de projets sur les Nouvelles Technologies et la sensibilisation des managers sur les TIC.

- b-** L'institutionnalisation d'un plan de continuité des activités informatiques pour la sécurisation des systèmes d'information.
- c-** Le recensement des bonnes pratiques en matière d'application des TIC dans le domaine de l'Assurance et de la micro Assurance en vue de mieux cerner les besoins de la clientèle potentielle, de réadapter les produits d'assurances pour les rendre plus accessibles.
- d-** Le développement des réseaux de distribution des produits de Micro Assurance à travers les IMF.
- e-** la recherche de nouveaux réseaux de distribution des produits de Micro Assurance à travers les TIC
- f-** la conduite d'études statistiques destinées à mieux connaître la population cible.
- g-** L'examen des modalités juridiques indispensables à la distribution des produits d'assurances et de Micro assurance par les canaux des TIC conformément aux exigences Règlementaires en vigueur.
- h-** La mise en place des comités de suivi des présentes recommandations.

## **8- Renouveau des Membres du Bureau Exécutif**

Le Bureau Exécutif sortant a été reconduit à l'unanimité par acclamation. Il s'agit de :

- M. Protais AYANGMA AMANG : Président ;
- M. Mamadou TALATA DOULLA : Vice-Président ;
- Madame Eugénie NDENDE : Membre ;
- M. René BUCCAÏONI : Membre ;
- M. Adama NDIAYE : Membre ;
- M. Alain Lath HOUNGUE : Membre ;
- M. Mamadou FAYE : Membre

## **9- Adhésion de Membres :**

L'Assemblée Générale a accepté les demandes d'adhésion formulées par les Sociétés énumérées ci-dessous :

- 1.** NSIA-VIE du Bénin ;
- 2.** CORIS-Assurances du Burkina Faso ;
- 3.** NSIA-Vie du Congo Brazzaville ;
- 4.** NSIA-Vie du Gabon ;
- 5.** NSIA de Guinée Canakry ;
- 6.** EGICO de Guinée Equatoriale ;
- 7.** NSIA-Vie du Mali ;
- 8.** NSIA-Vie du Sénégal ;
- 9.** NSIA-Vie du Togo ;
- 10.** MAFUCECTO du Togo.

Ces sociétés deviendront membres dès l'acquittement des droits d'adhésion dont le montant est fixé à trois cent mille (300 000) francs CFA et la cotisation annuelle de l'exercice dont le montant s'élève à un million sept cent quatre vingt mille (1 780 000) francs CFA.

**10- Date et Lieu de la 36<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la FANAF :**

A l'invitation des Sociétés d'Assurances Membres de l'Association des Sociétés des Assureurs du Rwanda (ASSAR), la 36<sup>ème</sup> Assemblée Générale Annuelle de la FANAF se tiendra au Rwanda au cours de la première quinzaine du Mois de Février 2012.

Fait à Dakar, le 24 février 2011

Le Président

Le Rapporteur

Protais AYANGMA AMANG

Armand YEHOUEYOU

## **MOTION SPECIALE DE REMERCIEMENT**

\*\*\*\*\*

L'Assemblée générale de la FANAF qui s'est réunie du 20 au 25 février 2011, adresse ses très sincères remerciements à son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, Président de la République. Elle félicite le gouvernement et plus particulièrement Monsieur le Ministre d'Etat, de l'Economie et des Finances pour le soutien qu'ils ont apporté à l'organisation des assises de la FANAF.

Elle exprime sa profonde gratitude aux populations et assureurs sénégalais pour leur contribution à la réussite de la 35<sup>ème</sup> Assemblée générale de la FANAF.

Fait à Dakar, le 24 février 2011